

# BLA BLA



**Parution du 26 septembre 2023**

**Bonne rentrée à tous !!!**

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 7 août 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

**À laquelle sont présents :**

M. Gilles Gosselin, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Michel Lequin, conseiller  
M. Guy Thériault, conseiller  
M. Denis Perreault, conseiller

**Est absente :**

Mme France Darveau, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

**Est également présente:** Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

**CONSULTATION PUBLIQUE**

Présentation par le maire et de la directrice générale du règlement n° 324-2023 amendant le règlement de zonage n° 208 portant sur la location des résidences de tourisme. Une quarantaine de personnes étaient présentes à la consultation.

Après avoir déposé un premier projet du règlement en date du 10 juillet et à la suite d'une rencontre d'information qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> août dernier avec notre urbanisme et à laquelle les citoyens ont eu l'occasion de poser différentes questions sur le sujet. Les élus ont entendu les citoyens et ils ont apporté des modifications au projet de règlement.

Voici la liste des modifications qui ont été apportées :

- Il a été ajouté à l'article 4 du second projet de règlement les points 8 et 9 ;

- 8. Les bonnes pratiques de voisinage (telle la réglementation municipale sur le bruit, les feux, etc.) devront être affichées dans la résidence de tourisme et les locateurs devront en être informés.
- 9. Les bonnes pratiques de navigation devront être disponibles dans la résidence de tourisme et les locateurs devront en être informés.
- Pour se conformer avec la MRC, il a été ajouté ou modifié à l'article 5 du second projet les définitions suivantes ;
- L'ajout de la définition de « Résidence principale » au projet d'amendement:

### **RÉSIDENCE PRINCIPALE**

Résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales, et dont l'adresse correspond à celle que le résident indique aux ministères et organismes du gouvernement.

- Le remplacement du contenu de la définition suivante : l'ajout au projet d'amendement de la mise à jour de la définition « d'Immeuble protégé » :

### **IMMEUBLE PROTÉGÉ**

Un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture, un parc municipal, une plage publique, une marina, le terrain d'un établissement d'enseignement, le terrain d'un établissement au sens de la Loi sur la santé et les services sociaux, un établissement de camping, les bâtiments implantées sur une base de plein air, le chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf, un temple religieux, un théâtre d'été, un bâtiment d'hôtellerie (à l'exception des gîtes touristiques, des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale), un centre de vacances ou une auberge de jeunesse au sens du Règlement sur les établissements touristiques.

- Le remplacement du contenu de la définition suivante : le remplacement de la définition d'une « Résidence de tourisme » au projet d'amendement :

### **RÉSIDENCE DE TOURISME**

Une habitation unifamiliale isolée ou chalet ne répondant pas aux critères de résidence principale, offert en location à des touristes contre rémunération pour une période minimum de 5 jours et maximum de 31 jours. La résidence de tourisme doit être meublée, comprendre au moins une chambre à coucher et un service d'auto-cuisine.

- La modification des zones à l'article 6 du second projet :
- L'ajustement de la zone V2 et V3 au plan de zonage : la modification apportée consiste en la diminution de la zone V2 et l'agrandissement de la

zone V3, par le retrait d'une adresse dans la zone V2 et l'ajout de cette même adresse à la zone V3.

- Les modifications aux grilles d'usage et norme à l'article 7 au second projet :
- Modification aux grilles des usages et norme :
  - Autorise 1 résidence de tourisme au lieu de 10 résidences de tourisme dans la zone V2
  - Autorise 0 résidence de tourisme au lieu de 1 résidence de tourisme dans la zone V3
  - Autorise 3 résidences de tourisme au lieu de 10 résidences de tourisme dans la zone V5

Sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault, la consultation publique a pris fin à 20h02.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
  - Consultation publique - réglementation
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2023 ;
  - ✓ Procès-verbal du conseil du 10 juillet
  - ✓ Procès-verbal de l'ajournement du conseil du 17 juillet
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Administration ;
- 5.1 Inscription au colloque de zone de l'ADMQ ;
- 5.2 Dépôt d'une pétition - circulation des camions sur le chemin de la Montagne;
6. Aqueduc et égouts ;
- 6.1 Achat d'une caméra pour le réseau des égouts ;
7. Sécurité publique ;
- 7.1 Fin médiation - dossier Régie des 3 Monts ;
8. Voirie ;
- 8.1 Réparation urgente du ponceau au coin de la rue Principale et de la Route 161 ;
- 8.2 Résolution pour entériner le balayage des rues après les travaux de voirie ;
- 8.3 Résolution demandant de réparer la Route 161 entre le Lac Coulombe et Beaulac-Garthby ;
9. Urbanisme et environnement ;
- 9.1 Adoption du règlement d'amendement au règlement de permis et certificats (n° 321-2023) ;
- 9.2 Adoption du règlement amendant le règlement de tarification (n° 322-2023);
- 9.3 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement d'amendement au règlement de zonage ;
- 9.4 Demande de Mme Édith Hamel - drainage ;
10. Liste de la correspondance ;

11. Varia ;
- 11.1 Feux d'artifice ;
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance ;

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** l'ordre du jour déposé soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2023**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DU CONSEIL DU 17 JUILLET 2023**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance de l'ajournement du 17 juillet 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 juillet 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 juillet 2023 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 80 202.83\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 80 202.83\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>1</b>	<b>*CORRECTION* Gaudreau liste juillet 141.31\$ / chèque</b>	
	211.89\$	70.58
<b>2</b>	Receveur Général du Canada (DAS)	1 211.42
<b>3</b>	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 181.37
<b>4</b>	Visa Desjardins (achats divers)	5 977.35
<b>5</b>	Visa Desjardins (achats divers)	407.87
<b>6</b>	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
<b>7</b>	Michel Prince, conseiller	423.02
<b>8</b>	France Darveau, conseillère	423.02
<b>9</b>	Laurent Garneau, conseiller	423.02
<b>10</b>	Michel Lequin, conseiller	423.02
<b>11</b>	Guy Thériault, conseiller	423.02
<b>12</b>	Denis Perreault, conseiller	423.02
<b>13</b>	Bell Mobilité inc. (août)	54.00
<b>14</b>	Desjardins Sécurité Financière (août)	820.80
<b>15</b>	Entretien Général Lemay (travaux divers / juillet)	2 096.39
<b>16</b>	Excavation Marquis Tardif inc. (travaux divers / juillet)	3 633.22
<b>17</b>	Eurofins Environex (juillet)	236.84
<b>18</b>	Gaudreau Environnement inc. (juillet)	368.61
<b>19</b>	Gesterra (juin & juillet)	14 176.55
<b>20</b>	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	388.68
<b>21</b>	Hydro-Québec (salle municipale)	835.47

22	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	297.18
23	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	23.59
24	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	23.59
25	Hydro-Québec (quai)	56.66
26	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	891.56
27	Hydro-Québec (éclairage public / août)	288.40
28	Sogetel (août)	317.85
29	Sogetel (quai / août)	91.93
30	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (Me Pelchat, M. Voyer)	3 228.10
31	Vivaco Groupe Coopératif (juillet)	142.36
32	9189-9849 Québec inc. / ML Entreprise (fauchage)	5 921.21
33	9366-5495 Québec inc. (balai mécanique)	1 471.68
34	Enviro 5 inc. (caméra - système égouts)	1 632.93
35	Isolation Turco (regards)	1 306.58
36	La Nouvelle Union (avis public)	1 341.07
37	Les Services EXP inc. (urbaniste - règlement zonage: location)	6 151.16
38	Librairie Renaud-Bray (livre)	34.60
39	N. Faucher Entrepreneur Électricien (égouts)	357.44
40	Les Pompes Garand inc. (vérification soufflante)	212.23
41	Serge Leblanc CPA inc. (états financiers)	4 012.63
42	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - juin)	310.43
43	Sotramax inc. (ensemencement hydraulique)	2 941.52
44	Terrassement Therrien (réparation terrains)	1 149.75
45	Total du salaire de la D.G. :	3 838.80
46	Total des salaires & déplacements :	7 133.51
	<b>TOTAL :</b>	<b>80 202.83 \$</b>

## 5) ADMINISTRATION

### 5.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone de l'ADMQ se tiendra le 12 octobre 2023 à la Grange Pardue à Ham-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée de formation offre des conférences et s'adresse aux membres de l'ADMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 125.00\$ plus taxes incluant le dîner ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** les frais d'inscriptions et de déplacements soient autorisés, pour que la directrice générale assiste à ce colloque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.2 DÉPÔT D'UNE PÉTITION - CIRCULATION DES CAMIONS SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** pétition d'une trentaine de signatures de citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens, de Ham-Nord et de Ham-Sud a été déposée à la municipalité, pour faire cesser la circulation des camions lourds sur le chemin de la montagne ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur avait fait une demande auprès de la municipalité pour circuler sur le chemin de la Montagne, pendant toute la durée des travaux de la Route 257 à Saint-Adrien ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé la circulation continue de véhicule lourd sur son chemin, sous certaines conditions et que l'entrepreneur s'est engagé à les respecter, pour pouvoir continuer à circuler sur ce chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur sera avisé de faire certains changements, pour que la circulation soit plus sécuritaire pour tous les usagers de ce chemin, tel que de diminuer la limite de vitesse à 50 km ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** l'entrepreneur soit autorisé de continuer de circuler sur le chemin de la Montagne, puisqu'il respecte l'entente qu'il a prise avec la municipalité, mais il devra apporter certaines modifications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6) AQUEDUC ET ÉGOUTS**

### **6.1 ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR LES ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** nous nous sommes informés pour automatiser le système du réseau des égouts et que les frais s'élèveraient à plus de 52 000\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'une caméra automatique pourrait être une alternative moins coûteuse pour cumuler les données au système du réseau des égouts ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant d'environ 500.00\$ pourrait être alloué pour l'achat d'une caméra et l'installation ;



**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QU'UN** montant de 500.00\$ soit alloué pour l'achat d'une caméra et l'installation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1) FIN MÉDIATION - DOSSIER RÉGIE DES 3 MONTS**

À titre informatif :

Le maire a lu une lettre que nous avons reçue du médiateur dans le renouvellement de l'entente avec la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts. Le médiateur explique qu'il met fin à la médiation et qu'il va rédiger son rapport, qu'il remettra à la ministre.

**8) VOIRIE**

**8.1 RÉPARATION URGENTE DU PONCEAU AU COIN DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA ROUTE 161**

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau à l'entrée du village en direction de Ham-Nord s'est affaissé et un immense trou s'est formé dans le sol, nous obligeant à fermer une partie de la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réparation est urgente, pour la sécurité des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale communiquera avec le MTQ afin d'obtenir l'autorisation nécessaire d'effectuer les réparations le plus rapidement possible ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon une estimation reçue, les coûts de réparation s'élèveront à un montant approximatif de 35 000.00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** la réparation soit effectuée le plus rapidement possible, dès que nous aurons l'autorisation du MTQ de travailler dans leur emprise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE BALAYAGE DES RUES APRÈS LES TRAVAUX DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de voirie ont été effectués en juin dernier sur le chemin Gosford Sud, le chemin du Village et sur la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT QU'APRÈS** les travaux, beaucoup de débris étaient accumulés sur ces chemins et il était nécessaire qu'un balayage des rues soit refait à nouveau pour nettoyer le tout ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QUE** le balayage des rues effectué après les travaux soit autorisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 RÉSOLUTION DEMANDANT DE RÉPARER LA ROUTE 161 ENTRE LE LAC COULOMBE ET BEULAC-GARTHBY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Route 161 entre le Lac Coulombe et Beulac-Garthby est en très mauvais état ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel de la route est presque un danger pour la sécurité de ses usagers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la route est étroite et qu'il n'y a presque pas d'accotement ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette portion de route n'a pas été réparée depuis de très nombreuses années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande au MTQ d'effectuer des réparations sur ce tronçon de route ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens dépose une demande auprès du député de Mégantic, M. François Jacques, afin qu'il fasse avancer ce dossier, pour que des réparations soient effectuées sur cette portion de route ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu

**QU'UNE** demande soit faite auprès du MTQ pour effectuer des réparations sur la Route 161 à la limite de Saints-Martyrs-Canadiens (Lac Coulombe) et de Beulac-Garthby.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9) URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**Adoption du règlement d'amendement au règlement de permis et certificats**

Sur proposition de **Guy Thériault**, conseiller, appuyée par **Michel Prince**, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° **321-2023** amendant le règlement de permis et certificats n° 212 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 7 AOÛT 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**Adoption du règlement amendant le règlement de tarification**

Sur proposition de **Michel Lequin**, conseiller, appuyée par **Denis Perreault**, conseiller, le règlement d'amendement au règlement de tarification intitulé « Règlement n° **322-2023** amendant le règlement de tarification n° 211 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE 7 AOÛT 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement d'amendement au règlement de zonage**

Sur proposition de **Michel Lequin**, conseiller, appuyée par **Guy Thériault**, conseiller, le 2<sup>e</sup> projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° **324-2023** »

amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE 7 AOÛT 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4) DEMANDE DE MME ÉDITH HAMEL - DRAINAGE**

À titre informatif :

Les membres du conseil ont pris connaissance de la problématique d'écoulement de l'eau sur le terrain de Mme Hamel. Nous allons demander au comité d'environnement d'étudier ce dossier et de voir avec des organismes tels que RAPPEL ou COPERNIC, s'ils peuvent nous donner des conseils sur cette problématique. Par contre, la municipalité ne peut pas faire des travaux sur des terrains privés.

**10) LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. Ministre des Transports et de la Mobilité durable - aide financière (93 756\$ / PAVL)
2. MRC d'Arthabaska - règlement numéro 200
3. Service Canada - refus emploi été Canada (EEC)
4. Direction de la santé publique et CIUSSSMCQ - information sur la maladie de Lyme
5. Rappel - compensation carbone : offre d'une plantation d'arbres
6. Ô Rivage - invitation BBQ estivale & inauguration du jardin

**11) VARIA**

**11.1) FEUX D'ARTIFICE**

À titre informatif :

Lorsque les citoyens veulent faire des feux d'artifice, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts avant de les faire.

**12) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-08-169 13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 21h06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

---

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 322-2023**

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens :

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 août 2023, la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 322-2023 amendant le règlement de tarification n° 211 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. »

Le règlement n° 322-2023 vise à modifier le règlement de tarification afin :

- D'ajouter une tarification pour un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca)

**ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 7 AOÛT 2023.**

**Sonia Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux deux (2) endroits désignés dans la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 août 2023.



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

---

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 321-2023**

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens :

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 août 2023, la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 321-2023 modifiant le règlement de permis et certificats n° 212 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. »

Le règlement n° 321-2023 vise à modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme ainsi que les documents d'accompagnement et informations nécessaires requises lors de l'émission d'un certificat d'autorisation.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 31 août 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du dit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca)

**ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 7 AOÛT 2023.**

**Sonia Lemay**  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux deux (2) endroits désignés dans la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 septembre 2023.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement numéro 321-2023

de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

modifiant le règlement de de permis et certificats

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement numéro 321-2023 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens modifiant le Règlement de permis et certificats, portant le numéro 212;

**CONSIDÉRANT** l'approbation par le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska de ce règlement en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Je, soussigné, Frédéric Michaud, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, certifie par les présentes que le Règlement numéro 321-2023 de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens modifiant le Règlement de permis et certificats, portant le numéro 212, est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le présent certificat est délivré par application des dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Victoriaville, ce 31 août 2023.

Le greffier-trésorier,



Frédéric Michaud, M.Sc.

FM/sp



# Concours photo 2023




Notre concours photo est de retour encore cette année. L'exposition aura lieu le samedi 28 octobre prochain de 13h00 à 16h00 à la salle municipale. Pour participer, envoyez-nous vos photographies par courriel et venez voir notre exposition pour voter pour vos photos préférées. Les photographies gagnantes se retrouveront dans notre prochain calendrier municipal 2024. Nous fêterons aussi **Halloween**, alors les enfants, venez nous montrer vos déguisements et nous vous donnerons des bonbons. De plus, il y aura le retour de nos exposants.

✓ **AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA**



## Règlements du concours :



- Le concours est ouvert à **tous!**
- Les **photographies** doivent avoir été prises sur le territoire de la **municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens**. (Envoyez-nous vos photos en format original sans retouches et pas de Photoshop)
- Les **photographies** devront être en **format paysage**  et nous être envoyées en **taille réelle (haute résolution)**, pour avoir une meilleure qualité d'impression au montage. Cette année les photos en format portrait & panoramique seront refusées, car à l'impression et au montage du calendrier on perd une partie de la photo dans ces formats.
- Nous avons besoin de photographies de **toutes les saisons**.
- **Limite de 3 photos par participant en format JPG ou PNG, le format HEIC ne sera pas accepté** (petit conseil: si vous avez des photos qui sont semblables, faites un choix et n'en mettre qu'une dans le concours, sinon vous perdez des chances de gagner, car le vote est partagé entre le même genre de photo). Puisque le concours est de plus en plus populaire, nous devons limiter le nombre de photographies par participant.
- **Soyez originaux!** Envoyez-nous des photographies de paysages, d'enfants, d'animaux, de gens qui s'amuse ou qui font des activités et qui mettent en valeur notre région, des photos drôles ou humoristiques, faites-nous découvrir des coins inconnus, etc.
- Des **prix seront distribués** aux trois premières positions (selon le vote du public), ainsi que trois prix de **participation de 25.00\$** (par tirage au sort).



**1<sup>re</sup> position : 100.00\$**  
**2<sup>e</sup> position : 75.00\$**  
**3<sup>e</sup> position : 50.00\$**



Participez en grand nombre, vous avez jusqu'au **13 octobre** pour nous faire parvenir vos photos en format numérique soit : par courriel, sur clé USB ou encore sur CD (**les photos papier seront refusées**) et nous ferons l'impression de vos photos, pour avoir le même format pour tous. Pour plus d'information : **819-344-5171 poste #1 (Britany)** ou par courriel à : **[info@saints-martyrs-canadiens.ca](mailto:info@saints-martyrs-canadiens.ca)**  
 (PS si vos photographies sont trop volumineuses, nous les envoyer en plusieurs courriels)



# CENTRE DE DÉPÔT VÉGÉTAL

**\*\*\* ATTENTION \*\*\***

LE CENTRE DE DÉPÔT VÉGÉTAL EST  
OUVERT EN **SEMAINE UNIQUEMENT** SUR  
LES HEURES DU BUREAU, SOIT DE **13H00**  
**À 16H30.**

CET ENDROIT EST POUR JETER  
UNIQUEMENT DES DÉPÔTS VÉGÉTAUX :  
**BRANCHES, FEUILLES (AUCUN SAC) ET**  
**TERRE**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



JOYEUSE  
*Action de grâce*

BUREAU FERMÉ  
9 OCTOBRE

## LA MALADIE DE LYME

Rejoignez notre étude pour une protection potentielle contre la maladie de Lyme lors de vos aventures en plein air!

Vous adorez vous aventurer en plein air, découvrir de nouveaux sentiers boisés et profiter des merveilles de la nature ? Nous avons une incroyable opportunité qui pourrait rendre vos escapades encore plus agréables et sûres !

Nous sommes ravis de vous présenter notre étude clinique en cours sur la maladie de Lyme. Nous nous concentrons sur le déploiement d'un vaccin prometteur pour potentiellement vous protéger contre la maladie de Lyme. Imaginez-vous profiter de chaque randonnée, pique-nique, camping ou même juste de votre cours arrière sans vous inquiéter des tiques et de leurs conséquences.

Votre participation à notre étude clinique pourrait marquer une avancée majeure dans la prévention de la maladie de Lyme. Ensemble, nous pouvons contribuer à créer un environnement plus sûr et plus sain pour tous les amoureux de la nature. Si vous êtes prêt(e) à prendre part à cette aventure, contactez-nous au numéro sans frais 1-844-739-3439 ou remplissez un formulaire de participation sur notre site web: [Diex.ca](http://Diex.ca)

## QUI SOMMES-NOUS?

DIEX Recherche est une entreprise privée sherbrookoise de recherche clinique conduisant des essais de phase I à IV au Québec possédant une site à Sherbrooke, Victoriaville, Québec, Trois-Rivières et Joliette.



**DIEX**<sup>MC</sup>  
RECHERCHE

# NOMBREUX AVANTAGES

- **Protection Potentielle :** Le vaccin vise à vous offrir une protection contre la maladie de Lyme, pour un jour vous permettre de profiter pleinement de la nature en toute tranquillité.
- **Aventures Potentiellement plus Sûres :** Explorez les sentiers boisés et les espaces naturels avec possiblement moins de soucis associés aux tiques. Notre objectif est de vous offrir une expérience en plein air éventuellement sans compromis.
- **Équipe Médicale Expertise :** Vous serez entouré(e) d'une équipe médicale hautement qualifiée et dévouée à votre bien-être. Votre santé est notre priorité absolue.
- **Toutes les Dépenses Prises en Charge :** Nous couvrons toutes les dépenses liées à votre participation à l'étude, garantissant ainsi que votre engagement est sans frais pour vous, en plus que vos déplacements seront payés.



**MDJ DES  
HAUTS-RELIEFS**  
210 RUE CARON,  
HAM-NORD  
(819) 344-5530

  
**Maison des jeunes  
des Hauts-Reliefs**

**POINT DE SERVICE  
CHESTERVILLE**  
480 RUE DE L'ACCUEIL  
CHESTERVILLE  
(819)344-5530

# HORAIRE AUTOMNE/HIVER 2023-2024

## Ham-Nord

**Lundi:** 17h00 à 21h00 

**Mardi:** 

- 16h00 à 17h00 (Aide aux devoirs)

- 17h00 à 21h00

**Mercredi:** 17h00 à 21h00

**Jeudi:** 17h00 à 21h00

**Vendredi:** 17h00 à 21h00 

## Chesterville

**Lundi:** 17h00 à 21h00 

















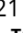





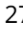





**Aspirants admis** =   -Animateurs MDJ Hauts-Reliefs  
-Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs

## SEPTEMBRE 2023

  
Maison des jeunes  
des Hauts-Reliefs

  
MAISONS  
DES JEUNES  
MEMBRE OFFICIEL

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
4  MDJ fermée FÊTE DU TRAVAIL 	5  Libre	6 Libre CA	7 Libre	8  Libre
11  Soirée j'm'active! 	12  Libre	13 Libre	14  Souper blabla 	15   rétrospectif
18  Grandeur Nature	19  Début aide aux devoirs 	20  Comité de jeunes 	21  Triage de canettes 	22  Libre
25  Soirée j'm'active! 	26  Libre	27  Comité Rénovados 	28 Libre	29  Colloque régional


 = Aspirants  
de 11 ans  
admis!

**Bonne rentrée  
scolaire !**

SAMEDI

30  Colloque  
régional

Pour toute  
question  
819-344-5530  
coordo@mdjhr.ca

 = inscription  
obligatoire



# AgriRÉCUP 2023 — Collecte de pesticides et de médicaments (bétail et chevaux) périmés

Québec — du lundi 18 septembre au vendredi 6 octobre

## Producteurs agricoles! Avez-vous des pesticides ou des médicaments (bétail et chevaux) non utiles ou périmés ?

Éliminez de façon sécuritaire vos pesticides et vos médicaments périmés ou non utiles — **c'est gratuit!** Apportez-les aux sites suivants, aux dates indiquées, de **9 h à 16 h**.

### Événements d'une journée

#### L'ISLE-VERTE

**Lundi 18 sept.**  
Unoria Coopérative  
320 Montée des  
Coteaux  
418-898-2526

#### LE BIC

**Mardi 19 sept.**  
Unoria Coopérative  
2751 route 132  
418-736-4398

#### LOUISEVILLE

**Mardi 19 sept.**  
Novago Coopérative  
1351 boulevard Saint-  
Laurent O.  
819-228-9491

#### SAINT-THOMAS-DE- JOLIETTE

**Mercredi 20 sept.**  
Agrocentre  
Lanaudière Inc.  
531 rang Sud-Ouest  
450-759-1520

#### MIRABEL

**Judi 21 sept.**  
Les Meuneries Mondou  
& Campagnard  
12429 route Arthur-  
Sauvé  
450-258-2817

#### PARISVILLE

**Judi 21 sept.**  
Covris Coopérative  
1201 route Principale  
450-783-6491

#### NICOLET

**Vendredi 22 sept.**  
Agrocentre Technova Inc.  
515 rue de Mgr-  
Courchesne  
819-293-5851

#### SAINT-CLET

**Vendredi 22 sept.**  
Synagri  
15100 chemin de la  
Coopérative  
450-456-1112

#### SAINT-PHILIPPE-DE- NÈRI

**Lundi 25 sept.**  
Avantis Coopérative  
41 route 287  
418-498-2366

#### SAINT-RÉMI

**Mardi 26 sept.**  
Agrocentre Fertipec Inc.  
20 rue de l'Industrie  
450-454-5155

#### SAINTE-HÉNÉDINE

**Mardi 26 sept.**  
Avantis Coopérative  
81 rue Langevin  
418-561-1193

#### SAINT-LÉONARD- D'ASTON

**Mercredi 27 sept.**  
William Houde  
340 rang des Martins  
819-399-2936

#### SAINT-LOUIS-DE- GONZAGUE

**Mercredi 27 sept.**  
Gérard Maheu Inc.  
289 rang du Cinq  
450-377-1420

#### COMPTON

**Judi 28 sept.**  
Agrocentre Technova Inc.  
7200 route Louis-S-St-  
Laurent  
819-635-9334

#### SAINT-ISIDORE

**Judi 28 sept.**  
Synagri  
1091 Saint-Régis  
450-454-7578

#### STANBRIDGE STATION

**Vendredi 29 sept.**  
Agrocentre - Famham  
inc.  
1655 rang Saint-Henri  
450-296-8205

#### SAINT-CASIMIR

**Lundi 2 oct.**  
Novago Coopérative  
685 boulevard de la  
Montagne  
418-339-2011

#### SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

**Mardi 3 oct.**  
Synagri  
90 rue des Grands Lacs  
418-878-1247

#### SAINT-HYACINTHE

**Mardi 3 oct.**  
Agrocentre St-Hyacinthe  
7605 Duplessis  
450-796-3360

#### SAINT-SIMON

**Mercredi 4 oct.**  
William Houde  
83e rang O.  
450-798-2002

#### LATERRIÈRE

**Mercredi 4 oct.  
et jeudi 5 oct.**  
Synagri  
3950 chemin de l'Église  
418-543-7754

#### SAINT-PIE

**Judi 5 oct.**  
Agrocentre Technova Inc.  
2710 route 235  
450-772-2475

#### SAINT-HYACINTHE

**Vendredi 6 oct.**  
Agiska Coopérative  
15100 chemin de la  
Coopérative  
450-799-3211

### Événements de trois semaines

**Lundi 18 septembre au  
vendredi 6 octobre**

#### AMQUI

Unoria Coopérative  
90 rue Proulx  
418-629-4401

#### CAPLAN

Unoria Coopérative  
Baie-des-Chaleurs  
40 route des Érables  
418-391-6178

#### GRACEFIELD

La Coop Gracefield  
144 rue Saint-Joseph  
819-463-2862

#### LA SARRE

Novago Coopérative  
357 2e rue Est  
819-333-2307

#### NORMANDIN

Nutrinar Coopérative  
594 rue Saint-Cyrille  
418-343-3772

#### SAINT-GÉDÉON

Nutrinar Coopérative  
100 rue Coulombe  
418-343-3772

#### THURSO

Novago Coopérative  
340 rue Lyons  
819-985-4839

#### VICTORIAVILLE

VIVACO groupe  
coopératif  
500 rue Gamache  
819-758-4770

#### VILLE-MARIE

Novago Coopérative  
52 rue Saint-André  
819-629-2505

• Prochaine collecte d'AgriRÉCUP dans ces régions, en 2026  
• Pour connaître les dates de collecte dans d'autres provinces,  
consultez le site : [agrirecup.ca/materiaux/pesticides-et-  
medicaments-pour-betail-non-desires-ou-pertes/](http://agrirecup.ca/materiaux/pesticides-et-<br/>medicaments-pour-betail-non-desires-ou-pertes/)

#### Partenaires



[agrirecup.ca](http://agrirecup.ca)

[info@agrirecup.ca](mailto:info@agrirecup.ca) [f](https://www.facebook.com/agrirecup) [i](https://www.instagram.com/agrirecup) [t](https://www.twitter.com/agrirecup) @agrirecup

1 877 622-4460



# Programmation des activités



1595, avenue Saint-Louis  
Plessiville

## Septembre

**Le 6:** Projection de film  
**Ouverture des portes à 18 h 30 et 19 h début du film**  
**Le 21:** Café-Discussion 14 h  
**Le 26:** Club de marche  
**18 h 30 au Carrefour de l'Érable (Jeux d'eau)**

## Octobre

**Le 4:** Projection de film  
**Ouverture des portes à 18 h 30 et 19 h début du film**  
**Le 26 :** Café-Discussion 14 h  
**Le 31:** Club de marche  
**18 h 30 au Carrefour de l'Érable (Jeux d'eau)**

**Sauf en cas d'avis contraire, les films auront lieu le 1er mercredi et les marches auront lieu le dernier mardi de chaque mois.**

## Novembre

**Le 1er:** Projection de film  
**Ouverture des portes à 18 h 30 et 19 h début du film**  
**Le 23:** Café-Discussion 14 h  
**Le 28:** Club de marche  
**18 h 30 au Carrefour de l'Érable (Jeux d'eau)**

## Décembre

**Le 6:** Projection de film  
**Ouverture des portes à 18 h 30 et 19 h début du film**  
**Relâche Café-Discussion**  
**Relâche Club de marche**

## Janvier 2024

**Relâche pour Projection de film**  
**Le 25:** Café-Discussion 14 h  
**Le 30:** Club de marche  
**18 h 30 au Carrefour de l'Érable (Jeux d'eau)**

**18 ans et plus**

**Appelez-nous pour plus de détails et suivez-nous sur Facebook pour connaître les titres de films et les sujets des Cafés-Discussions**



**819 362-8646**

# SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES



À l'Hôpital Saint-François d'Assise de Québec, le mardi 5 septembre 2023, est décédée à l'âge de 76 ans, Mme Anne-Andrée Alain, épouse de M. Marcel Raymond. Mme Alain était domiciliée à Victoriaville.

Outre son époux, Mme Alain laisse dans le deuil ses enfants : Julie (François Rousse), Mia (Michael Marshall), Yan (Marie-Ève Chagnon) et Samuel (Julie Tardif);

Ses petits-enfants : Léa, Camille, Léonie, Xavier, Alice, Evann, Mathilde et Jules.

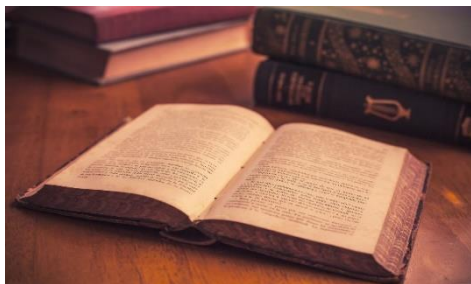
Elle laisse également dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et amis.



À son domicile des Saints-Martyrs-Canadiens (Camp Beauséjour), le 19 septembre 2023, est décédé le Frère Yves Granger de la communauté des Frères du Sacré-Cœur. Né à Saint-Majorique, de Louis-Émile Granger et Marie-Ange Fleurent, il a été enseignant, musicien, animateur liturgique et musical, membre du groupe ALPEC, responsable du service de la mission jeunesse du diocèse de Nicolet, co-fondateur du Camp familial du Camp Beauséjour, supérieur provincial des Frères du Sacré-Cœur au Canada. Il était âgé de 74 ans, dont 54 ans de vie religieuse.

Outre les membres de la communauté, le Frère Yves Granger laisse dans le deuil ses frères et sœurs Francine (Jacques Letendre), Jocelyn, Martine (feu Alain Richard), Sylvie (Michel Desrosiers), Marylène (Guy Arsenault) et Mario. Il laisse aussi dans le deuil des cousins et cousines, ainsi que des neveux et nièces.

**La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.**



**CAMP BEAUSÉJOUR : Tél. : 418-458-2646**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.**

**TÉL. : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)**

**TÉL.: 819-352-0226**



**Artisans  
Rénovateurs  
SD**

Conception / Construction neuve / Renovation

**DANY BEAUDOIN**  
☎ 819 350-0787  
danybeaudoin00@hotmail.fr

Portes & fenêtres / Douches en céramique  
Réfection de salle de bain / Patio  
Revêtement extérieur / Idées déco  
Finition intérieure / Revêtement de sol

artisans.renovateurs RBO : 5607-8836-07

*Sandra Lamothe*

**Coiffure | Styliste**

Sandra.lamothe@hotmail.com  
819-477-0888

**Juliette St-Amand**  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589



**TUPPERWARE**  
*Juliette St-Amand*



819-344-5589

**Érablière Re Pau**  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589



**CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs)**  
**Tél. : 819-336-2994**

**BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD**  
**MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422**



**PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU**

**DRUMMONDVILLE**

5224, BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

**VICTORIAVILLE**

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

**WARWICK**

1, ROUTE 116 E.  
(QC) J0A 1M0  
819 358-3950

**QUÉBEC**

C.P. 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

**GROUPEDGP.COM**